Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600099-20251215-DELIB2025_80-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 15 décembre 2025

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 14
DE PRESENTS : 13
DE VOTANTS : 14

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 8 décembre 2025

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Monsieur Sébastien CHANCLU - Monsieur Stéphane SAMZUN - Madame Andrée LOREAL –- Monsieur Eric SAMZUN- Monsieur Pierre-Yves LE GAL –- Madame Evelyne LOREAL -Madame Marie-Christine de la HOGUE – Mme Hélène JUGEAU – Monsieur Franck THOMAS - Madame Marie LIEBENGUTH -Monsieur Eric DELANOE – Madame Valérie LE BIHAN.

Absent excusé ayant donné procuration :
Monsieur Gaël GIRARD à Madame Hélène JUGEAU.

Madame Valérie LE BIHAN a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2025-80
OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Afin de pouvoir effectuer des écritures d'ordre budgétaire, il convient de prendre la décision modificative suivante :

DM N° 1

- Dépenses d'investissement chapitre 041 compte 231 + 21 000 €
- Recettes d'investissement chapitre 041 compte 238 + 21 000 €

Le conseil approuve cette écriture à l'unanimité.

Fait et délibéré à Bangor
Le 15 décembre 2025
Le Maire
Annaïck HUCHET

MAIRIE de BANGOR (MORBIHAN)